

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Nombre

De conseillers en exercice : 11 de présents : 7 de votants : 9 date de convocation : 22/09/2016

L'an deux mil seize le vingt-neuf septembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre LEROY, Maire.

**Etaient présents** : Estelle ARNAUD, Alain PROUVE, Olivier REY, Jean Luc PEYRON,  
Luc CHARDRONNET, Henri FAURE GEORS, Maryline VERKEIN,

**Absents représentés** : Pierre LEROY donne procuration à Alain PROUVE,  
Michel CAMUS donne procuration à Jean Luc PEYRON,

**Absents non représentés** : Magali MEYZENC, Jean GABORIAU,

Le conseil approuve et signe le compte rendu du précédent Conseil Municipal réuni en séance publique.  
Lecture est donnée de l'ordre du jour :

MARCHES

**MATERIEL SALLE ASSOCIATIONS**

**MATERIEL SIGNALETIQUE**

**MATERIEL DE BUREAUX**

**TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE**

**CONVENTION COMMUNE / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR  
L'ENVIRONNEMENT (CPIE) Travaux 2016**

SUBVENTION

**DOTATION CANTONALE 2016**  
Travaux de voirie

**COUPE AFFOUAGERE PARCELLE 6 DEBUSCAGE PAR TRACTION ANIMALE**  
Demande de financement conseil régional

DOMAINE ET PATRIMOINE

**MISE EN LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL -**  
Projet de bail

FINANCES

**APPARTEMENT COMMUNAL ANCIENNE MAIRIE**  
Achat mobilier d'agencement

**Un point a été retiré de l'ordre du jour :**

EAU

**BUDGET EAU**

**SOCIETE PUBLIC LOCALE « EAU SERVICES HAUTE DURANCE »**

Programmation télégestion trois comptage production d'eau potable  
en effet, il est nécessaire de faire le point sur ce devis et reporter l'intervention pour déposer une  
demande de subvention

**Objet :** MARCHES

### **PANNEAUX SIGNALÉTIQUE**

Dans la commune, plusieurs panneaux de signalisation sont nécessaires pour améliorer la sécurité et la circulation automobile :

Sur la route des moulins un panneau de défense de stationner et retournement

En bas du Clos Du Vas, une limitation à 30km/h.

Plusieurs entreprises ont été consultées.

Analyse est faite des offres.

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :**

**Décide** de choisir la société ARTECK pour 358.00 €HT.

---

**Objet :** MARCHES

### **MATÉRIEL DE BUREAUX**

Dans la Mairie, il est nécessaire de remplacer des sièges de travail, d'avoir des étagères pour le rangement d'archives et d'avoir un deuxième écran de projection simple suspendu pour la salle du conseil, l'écran sur trépied restant pour la salle des associations.

Plusieurs entreprises ont été consultées.

Analyse est faite des offres.

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :**

**Décide** de choisir l'entreprise Plein ciel pour 1 111.33 €HT.

---

**Objet :** MARCHES

### **TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSEE**

Un ensemble de travaux de voirie vient compléter les travaux partiellement subventionnés par le Conseil Départemental.

Il est proposé de reprofiler et élargir le chemin du Goutaud avec finition à l'enrobé à chaud et de goudronner la rue de la fontaine à Pierre Feu.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Charles Queyras TP.

Pour le chemin du Goutaud : 9 388.12 € HT

Pour la rue de la fontaine à Pierre Feu : 4 905.00 € HT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**Autorise** le Maire à signer le devis de 14 293.12 € H ;

**Dis** que les crédits sont prévus au budget.

---

**Objet :** FINANCES

### **CONVENTION COMMUNE / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) Travaux 2016**

Depuis plusieurs années, la collectivité signe avec le CPIE – 35 rue Pasteur – BRIANCON une convention de travaux ponctuels visant à préserver l'environnement territorial.

Il s'agit pour l'année 2016, premièrement de l'entretien de 9 portions de sentiers comprenant l'entretien courant des sentiers suivants :

Chemin du Goutaud entre Pierrefeu et le hameau du Goutaud (800m),

Chemin du Facteur (1<sup>ère</sup> partie) (800m),

Chemin du Serre (800m) début du chemin du ravin des Merles (jusqu'au virage sécurisé traité en 2011),

Chemin du Facteur (2<sup>ème</sup> partie) (1500m environ),

Chemin de la Combette (550 m) entre le Villaret et Puy Chalvin,

Chemin du Clos du Bert,

Chemin du canal de la Cime,

Chemin du lieu-dit du Goutaud jusqu'à la limite avec Briançon

Chemin de Roure à l'ubac

L'ensemble de la mission s'élève à 3 780 €.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **Autorise** le Maire à signer la convention relative à ces travaux,
- **Autorise** le Maire à régler la dépense d'un montant de 3 780 €.

---

**Objet :** SUBVENTIONS

**DOTATION CANTONALE 2016**

Travaux de voirie

Différents travaux de réfection de chaussées sont proposés dans les hameaux de la commune.

Pose d'enrobé à chaud sur l'accès au jeux de boules, place Joseph Violin au chef lieu ainsi que sur l'accès et la plateforme sous le mur banché du parking au chef lieu.

Mise en place de deux caniveaux à Champ Guy

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Charles Queyras TP.

Au chef lieu :

Accès au jeux de boules, place Joseph Violin au chef lieu : 4 460.40 € HT

Accès et plateforme sous le mur banché au chef lieu : 6 938.40 € HT

Clos du Vas Champ Guy :

Mise en place de deux caniveaux à Champ Guy : 8 176.00 € HT

Le conseil municipal souhaite solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière pour la réalisation de ces travaux :

Le plan de financement pourrait être :

Montant des travaux .....19 574.80 € HT soit 23 489.76 € TTC

Conseil Départemental .....10 000.00 €

Part communal.....9 574.80 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**Adopte** le plan de financement énoncé ci-dessus ;

**Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation du dossier ;

**Autorise** le Maire à signer le devis de 23 489.76 € HT ;

**Dis** que les crédits sont prévus au budget ;

**Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation du dossier.

---

**Objet :** SUBVENTIONS

**COUPE AFFOUAGERE PARCELLE 6 DEBUSCAGE PAR TRACTION ANIMALE**

Demande de financement conseil régional

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la demande en bois de chauffage est toujours soutenue dans la Commune.

Par délibération en date du 31 mars 2015, le conseil municipal décidait d'une coupe affouagère sur la parcelle 6 et que la maîtrise d'œuvre serait confiée à l'ONF.

La Région ainsi le conseil municipal donne un avis favorable pour une coupe dans la Réserve Naturelle Régionale des Partias.

Au regard des enjeux sociaux, paysagers et écologiques, il est prévu que cette coupe soit réalisée selon des modalités d'intervention pleinement compatibles avec la protection et la conservation des patrimoines naturels et paysagers qui ont justifié le classement de ce territoire en Réserve naturelle régionale.

Les modalités d'intervention retenues par la commune, et qui devront être appliquées par l'Office national des forêts (ONF) et les exploitants prestataires sont :

- de procéder au choix de périodes d'interventions adaptées pour éviter le dérangement des espèces remarquables (pour toutes les actions, du martelage au débardage) ;
- de ne pas créer de nouvelle desserte forestière et par conséquent de conserver le niveau actuel minimum d'accès
- de mettre en œuvre des techniques cohérentes et compatibles avec la préservation des milieux, comme les techniques alternatives de débusquage du type traction animale ;

Devant un tel projet de coupe exemplaire pleinement compatible avec le classement de la Réserve Naturelle Régionale des Partias.

La Région peut financer une partie de cette opération.

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir comme ci-dessous :

Montant de travaux.....	15 317.54€ HT
Part Région.....	5 058.00 €
Part commune autofinancement.....	10 259.54 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement et

**Autorise** le Maire à déposer un dossier de demande de financement

---

**Objet :** DOMAINE ET PATRIMOINE

**MISE EN LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL - ANCIENNE MAIRIE**

Projet de bail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

La locataire va quitter le logement communal situé à l'ancienne Mairie le 10 octobre 2016, aussi il convient au Conseil municipal de décider s'il y a lieu de procéder à la mise en location de ce bien, et d'approuver les conditions de prix et autres prévues au projet de bail de location.

Le Conseil municipal prend connaissance du projet de bail ainsi que du montant du loyer mensuel (580€).

Considérant que l'appartement est vacant et qu'il y a lieu de le louer, que le prix du loyer ainsi que les autres clauses locatives du projet de bail sont satisfaisants.

La commission a reçu plusieurs demandes de personnes intéressées par cet appartement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**Décide** la mise en location de ce bien à compter du 11 octobre 2016 pour un loyer mensuel de 580 euros au profit de Mme WIETESKA Marie Laure ;

**Approuve** le bail établi par Monsieur le Maire ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ce bail de location en annexe.

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en recouvrement le montant des recettes liées à la location.

---

**Objet :** FINANCES

**APPARTEMENT COMMUNAL - ANCIENNE MAIRIE**

Achat mobilier d'agencement

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'acheter des meubles d'agencement de cuisine de l'appartement communal au chef-lieu.

En effet, la locataire propose à la collectivité de racheter ce mobilier mis en place à son arrivée au prix de 408 € TTC.

Cet investissement pourrait apporter une plus-value à l'appartement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à une voix contre et :**

**Accepte** la proposition de 408 € ;

**Autorise** Le Maire à émettre un mandat d'investissement de 408 € au profit de la locataire.